

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Le Conseil municipal nomme Elisabeth LYONNAIS, secrétaire de séance.

1/ Présentation de l'étude de l'aménagement du Bourg:

Le conseil municipal accueille Monsieur LADOY, architecte en charge de l'étude pour la présentation de ses travaux.

Le Cabinet Ladoy retient l'idée d'acquérir les deux immeubles (propriété Morel et propriété Grosjean) qui jouxtent la maison Boisson pour les démolir afin de « desserrer » un peu les constructions, très denses sur ce secteur et d'apporter un éclaircissement sur la façade ouest de la maison Boisson. L'emplacement libéré par ces démolitions serait aménagé en espace public, une partie pouvant toutefois être dédiée à la maison Boisson, en fonction de la destination du rez-de-chaussée.

Pour ce qui concerne la maison Boisson proprement dite, l'étude note bien l'intérêt de conserver cette construction qui par son implantation et son architecture particulières, avec sa galerie en façade Est, est un élément marquant de l'entrée du village. Pour autant, les dispositions réglementaires actuelles dans le domaine de la thermique et de l'accessibilité contraignent à en envisager le principe de la démolition de ce bâtiment et sa reconstruction à l'identique. En effet, les contraintes liées à la configuration du bâti existant et les aléas d'un projet conduit dans l'ancien sont de nature à amener le coût d'une réhabilitation à un niveau comparable à celui d'une construction neuve (environ 300 000 €).

Le bâtiment reconstruit permettrait de créer une surface utile de l'ordre de 100 m² au rez-de-chaussée et autant à l'étage. En l'état actuel de la réflexion, l'espace du rez-de-chaussée serait utilisé pour des locaux à usage de garderie périscolaire et pour un espace dédié aux associations.

Compte tenu de son montant, la réalisation de ce projet s'inscrira nécessairement dans la durée. Dans un premier temps, le conseil municipal décide de se porter acquéreur des deux immeubles qui jouxtent la maison Boisson (propriété Morel et propriété Grosjean).

2/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013: Budget Principal

Le Maire rappelle les chiffres clef du compte administratif 2013 et indique que le résultat de fonctionnement se monte à 136 323.48 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affecté à la section d'investissement : 30 083 €

Excédent reporté en fonctionnement : 106 239 €

3/ Vote du budget :

a/ Vote du Budget Principal

Le Maire présente le budget, en détaillant les différents articles et en apportant toutes les précisions utiles sur les dépenses d'investissement prévues pour 2014. Il soumet ensuite le budget au vote de l'assemblée.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal.

b/ Vote du Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente ensuite le budget d'assainissement qu'il soumet au vote de l'assemblée.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement.

4/ Questions diverses :

*** Acquisition véhicule utilitaire :**

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient que l'employé municipal puisse disposer d'un véhicule utilitaire léger pour travailler dans de bonnes conditions. Jusqu'à présent, il effectuait ses déplacements et le transport de son matériel soit avec son véhicule personnel, soit avec le tracteur.

Le Maire propose l'acquisition d'un véhicule de type Peugeot Partner pour un montant de 5 000 €. Le conseil accepte cette proposition.

***Commissions communautaires:**

Le conseil municipal procède à la désignation des conseillers qui représenteront la commune de Condal au sein des commissions thématiques communautaires. Le Maire indique que Cuiseaux Intercom a décidé de s'en tenir à un seul représentant par commune, étant précisé que ce représentant pourra désigner un élu de son choix pour le remplacer en cas d'indisponibilité.

Après concertation, les conseillers suivants sont désignés :

- Economie, aménagement de l'espace : Lionel CABUT
- Patrimoine communautaire : Françoise WILLAUER
- Affaires scolaires : Elisabeth LYONNAIS
- Affaires sociales : Emilie PONT
- Sports et loisirs : Jean-Louis DESBORDES
- Affaires culturelles : Marie-Claude GUILLEMOT
- Voirie et accessibilité : Lilian MALIN
- Administration générale et financière : Claude BOURCET

***Déléguées du SIVOM du Louhannais :**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Françoise WILLAUER et Marie-Claude GUILLEMOT pour représenter la commune de Condal au SIVOM du Louhannais (Sired et Spanc)

*** Participation prévention routière :**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 80 € à l'association « la prévention routière » qui vient dispenser une formation aux élèves de CM2 de l'école de Condal.

*** Emploi jeune :**

Suite à une proposition de plusieurs membres de l'assemblée, le conseil municipal échange sur l'idée de recruter un emploi-jeune dans le cadre des dispositifs aidés par le gouvernement. Les membres du conseil conviennent de l'intérêt de disposer d'une personne supplémentaire pour seconder l'employé municipal. Des renseignements complémentaires seront pris auprès de Pôle Emploi pour avoir toutes les précisions utiles sur les conditions de ce recrutement et pour évaluer plus précisément le coût restant à la charge de la commune.

Le Maire

Jean-Louis DESBORDES